

## PROJET D'AGRANDISSEMENT DU PORT DE QUÉBEC

## Très vive opposition à Beauport

MARIE CAQUETTE

MCAquette@lesoleil.com

■ BEAUPORT — Le projet d'agrandissement du port de Québec dans la baie de Beauport suscite une très vive opposition à Beauport.

Les députés, le maire, les représentants d'associations locales, des citoyens et même des travailleurs du port l'ont fait clairement savoir hier soir, lors de la dernière soirée d'information sur les projets d'utilisation des sols qu'entretient l'administration portuaire. Une centaine de personnes, la plus grosse foule jusqu'ici, participaient à cette rencontre et applaudissaient bruyamment chaque intervention.

L'autorisation donnée en 1984 pour un agrandissement des quais ne vaut plus, disait le maire Jacques Langlois parce que tout a changé depuis cette époque et que le projet actuel excède même ce qui avait été autorisé alors. Le maire a reçu l'appui du conseiller d'opposition Fernand Trudel selon lequel le port n'utilise que le cinquième de ses silos à grains et que ses quais déserts avaient accueilli une plateforme de forage pendant deux ans...

Le président de l'Association des citoyens de Beauport, Georges Cyr, a,



L'assemblée d'information d'hier soir est celle qui a attiré le plus de monde dans les trois rencontres de cette semaine.

pour sa part, au mensonge quand le port prétend que la commission de 1984 avait noté un consensus régional en faveur de l'agrandissement du port dans la baie. Reprenant le rapport de cette commission, il indiquait que celle-ci avait renoncé à se prononcer sur ce sujet en raison de l'opposition rencontrée... Ce citoyen réclame ni plus ni moins maintenant que l'abandon de

ce projet qui ne correspond pas aux objectifs de la Loi maritime: la protection de l'environnement et le respect des aspirations des collectivités locales.

Les deux députés représentant la région ont aussi manifesté leur désaccord. Michel Guimond a eu une formule intéressante pour illustrer la situation: « On ne peut pas garder un site

dans le congélateur pendant des années. Le port n'a aucune idée du moment où un client se présentera » pour occuper les quais qu'on veut aménager. « Le port n'appartient pas à ses administrateurs », ajoutait le député Guimond. Les deux hommes soulignaient que cela nuit à la plage des battures qui ne peut avoir, depuis 15 ans, que des équipements légers et réversibles.

Déplorant ce fait, la directrice générale de l'Association de la baie de Beauport, Marika Robitaille ajoutait que la plage est le seul lieu d'accès public au fleuve concédé par le port. La marina de Sillery est un équipement privé et le parc de Notre-Dame de la Garde n'offre d'autre possibilité de regarder le Saint-Laurent. Un biologiste impliqué dans le projet Alcan à Beauport disait que le port fait piètre figure, par comparaison, sur le plan de la transparence de ses projets.

Quant à l'employé du port qui s'est présenté au micro, le vérificateur Pierre Verreault, il a surtout insisté sur le fait que l'administration devrait optimiser ses installations actuelles avant d'en construire de nouvelles. La manutention de marchandises est en chute libre depuis des années dans le port, disait-il, et le nombre d'emplois ne cesse de diminuer. Tout le commerce du bois lui échappe; même Daishowa estime plus économique d'expédier sa production par camion jusqu'au port de Montréal où elle mise à bord de conteneurs, révélait-il.

Selon la procédure prévue, la même que pour le terminal de croisières de la Pointe-à-Carcy, l'administration portuaire produira son rapport en 2001, en intégrant les éléments susceptibles de bonifier ses projets.

LE SOLEIL, JEAN-MARIE VILLENEUVE